



MAIRIE - 73730 SAINT PAUL SUR ISERE
☎ 04.79.38.20.83 📠 04.79.38.26.97

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU C.M. DU 10 MARS 2016 à 19 H 30

Présents : MICHAULT Patrick, AVRILLIER Véronique, ASSET Marc, LEGER Sylviane, MICHAULT Nelly, VALLON David, BLANC Sébastien, FILLION-NICOLLET Julien, CARREAU Gérard, AVRIT Clovis (arrivé 19 h 50), FLACHER Patrick (arrivé 20 h 00), OBIN Aurélie (arrivé 20 h 20).

Excusés : MARTIN-CORREIA Alexandra, PILLET Laurence.

Absents :

Président de séance : MICHAULT Patrick

Secrétaire de séance : FILLION-NICOLLET Julien

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité, sans modification.

2. COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCE

Monsieur le Maire expose au conseil ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu les délibérations en date du 24 octobre 2014 et 28 janvier 2015, par lesquelles le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision : 2016-04 voiries et infrastructures

Tiers	Objet	Montant
ONF	Travaux foret	2 247.52
Vial	Préau et aire de jeux	2 160.00
Vial	Chemin du Parc	2 160.00
DRFIP	DUP Combet consignation expropriation	348.00
BAL GINETTE	Combet achat terrain	264.00
Caisse d'Epargne	Emprunt M49	2 278.82
JB Elec	Entretien reseau électrique	434.10
SCP Lejeune	Frais acte convention collège	296.61

Décision : 2016-05 achats et fournitures divers

Tiers	Objet	Montant
Boulangerie	Vœux du maire	279.00
Super U	Vœux du maire	123.90
La Poste	Timbres	495.04
Clis	Participation enfant scolarisé	833.78
Savoie Labo	Analyses d'eau	382.05
Pradier	Granulés Bois	825.00
Bruneau	Fournitures administratives	160.52
Profil	Fournitures administratives	485.70

Décision : 2016-06 entretiens des véhicules et matériels communaux

Tiers	Objet	Montant
Tilquin automobile	Vitre 4X4	242.56
SVI	Réparation Unimog	1 117.15

3. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS, COMPTES DE GESTION ET RESULTAT D'EXPLOITATION M49 ET M14 DE L'ANNEE 2015.

Monsieur le maire sort de la salle et Madame AVRILLIER Véronique, première adjointe, prend la présidence de la séance.

Comptabilité M49 :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		60 119.63	17 232.98			42 886.65
Excédent global N-1		42 886.65				
Opérations de l'exercice	95 354.60	174 678.27	53 974.05	51 046.21	149 328.65	225 724.48
TOTAUX	95 354.60	217 564.92	71 207.03	51 046.21	149 328.65	268 611.13
Résultats de clôture		122 210.32	20 160.82			102 049.50

Résultat global 2015: excédent de : 102 049.50 € - Les comptes sont approuvés par le conseil à l'unanimité.

Comptabilité M14 :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		806 418.63	112 295.34			694 123.29
Excédent global N-1		694 123.29				
Opérations de l'exercice	670 298.67	600 031.22	85 184.10	152 447.78	755 482.77	752 479.00
TOTAUX	670 298.67	1 294 154.51	197 479.44	152 447.78	867 778.11	1 446 602.29
Résultats de clôture		623 855.84	45 031.66			578 824.18

Résultat global : excédent de : 578 824.18 € - Les comptes sont approuvés par le conseil à l'unanimité.

Les comptes sont consultables en mairie.

Retour de Monsieur le maire.

4. VOTE DES BUDGETS M49 ET M14 2016

Budget M49 2016

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6156 - Maintenance et analyse eau	60 000.00	002- Excédent antérieur reporté	102 049.00
6281 - Participation SIVernays	16 530.00	777 - Amortissement subventions	31 389.00
6371 - Redevance prélèvement eau	3 500.00	70111 - Vente eau	20 000.00
701249 - Redevance pollution dom	6 500.00	701241 - Redevance pollution dom	6 500.00
6811 - Dotation amortissements	33 901.00	7064 - Location compteurs	5 000.00
6541 - Admission en non-valeur	1 000.00	748 - Subvention de la M14	82 031.00
66111 - Intérêt emprunt	2 300.00		
673 - Titres annulés	1 000.00		
023- Virement à section investissement	122 238.00		
	246 969.00		246 969.00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001- Déficit antérieur reporté	20 161.00	021 - Virement de section fonctionnement	122 238.00
13913- Dotation amortissement	31 389.00	281531 - Amortissement	33 901.00
1641 - Remb emprunt (capital)	19 250.00	1068 - Autres réserves	20 161.00
21 531- Réseau eau le Combet (opé 111)	73 500.00		
21531 - Déplacement compteurs eau	12 000.00		
21531 - Périmètres protection	20 000.00		
	176 300.00		176 300.00

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le BP M49 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à **246 969 €** et d'investissement à **176 300 €**.

Budget M14 2016

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	224 300.00	002 - excédent antérieur reporté	578 824.00
012 - Charges de personnel	331 600.00	70 - Produit des services	26 800.00
014 - Atténuation de produits	10 500.00	73 - Impôts et taxes	359 000.00
022 - Dépenses imprévues	19 000.00	74 - Dotations et participations	122 000.00
023 - Virement à la section investissement	295 028.00	75 - Autres produits de gestion courante	10 000.00
042 - Opération d'ordre entre section (amortissement PLU)	4 500.00		
65 - Autres charges de gestion courante	197 696.00		
67 - Charges exceptionnelles	2 000.00		
66111 - Intérêt emprunt	12 000.00		
	1 096 624.00		1 096 624.00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 - solde d'exécution reporté (déficit reporté)	45 032.00	021 - Virement de la section de fonctionnement	295 028.00
202 - PLU	30 000.00	040 - Opération d'ordre entre section (amortissement PLU)	4 500.00
2051 Site internet opé 65	2 600.00	10222 - FCTVA	16 000.00
2111 - Achat terrain Bal Ginette	300.00	16 - emprunt	300 000.00
2112 - Terrains : Le Parc 6000, Perquin 2000, Matheret 5000, Guillot 2000	15 000.00	1068 - excédent de fonctionnement	45 032.00
2117 - Bois et forêt : 2000 (cordier) + 4000 dépressage parcelle 23	6 000.00		
21311 - Stores mairie opé 66	5 500.00		
21311 Salle d'archives opé 55	30 000.00		
21312 - Préau et aire de jeux opé 64	300 000.00		
21312 Stores école opé 67	5 000.00		
2151 - DUP et voirie Combet opé 54	45 000.00		
2151 - Voirie marché BC opé 62	60 000.00		

2151 - Piste des Drines + bouches trous Lerettaz au Pré	30 000.00		
2151 - Sécurisation arrêt bus (jardinières)opé 68	5 000.00		
2151 Barrières Lerettaz 7500 + glissières Le Cray 8000, Le Parc 10000 opé 69	25 500.00		
2151 - Ruisseaux opé 63 les Cellières 10 000	10 228.00		
2151 Point OM (Jilcot + Combet) opé 70	6 000.00		
21534 - Réseau bayer 1400 + système éclairage 10000 Opé 71	11 400.00		
2183 - informatique dont bibliothèque	4 000.00		
2184 - Equipement SP 10 000 + électricité 2000 + gaine 2000 - opé 72 + 2000 autres mobiliers	16 000.00		
2188 - Matériel technique (tapis sel 5000, aspirateurs 1000 et autres matériels 2000)	8 000.00		
	660 560.00		660 560.00

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le BP M14 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à **1 096 624 €** et d'investissement à **660 560 €**.

5. VOTE DU TAUX DES TAXES

Taxes	2015	2016
Habitation	7 %	7 %
Foncier bâti	11.60 %	11.60 %
Foncier non bâti	122.00 %	122.00 %

Le conseil a décidé à l'unanimité de maintenir le même taux de taxes qu'en 2015.

6. SUCCESSION DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le maire informe le conseil que Mme Ghislaine PINEL a demandé de pouvoir prétendre à sa retraite. Il convient donc d'organiser sa succession. Le maintien de ce poste est nécessaire afin de répondre à l'accroissement des tâches qui incombent à l'administration municipale. Les crédits sont prévus au budget communal.

Pour permettre d'ouvrir les candidatures à un maximum de personne, il est décidé de la création d'un poste de rédacteur. Le poste sera à temps complet (37 :00 + RTT ; les mêmes horaires que ceux de Madame PINEL).

Déroulement des opérations :

Publication du poste	1 avril 2016
Réception des offres de candidatures :	10 mai 2016
Entretien des candidats :	A partir du 11 mai 2016
Préparation de l'arrêté à signer et réponses aux candidats non retenus	25 mai 2016
Période de formation du candidat retenu :	30 mai 2016 au 17 juin 2016
Date des congés de Madame PINEL et remplacement par le nouvel agent :	17 juin 2016
Départ en retraite et Prise du poste du nouvel agent :	1 Août 2016

Le conseil accepte à l'unanimité la création du poste de rédacteur et donne pouvoir au maire afin de faire le nécessaire pour procéder au recrutement et assurer ainsi la continuité du service.

7. DEMANDE DE MADAME ALLAIRAT FRANCINE – AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Mme ALLAIRAT Francine qui indique manquer de temps pour réaliser différentes tâches de préparation et rangement. Elle souhaiterait augmenter ses

horaires de 30 minutes par jour, les après-midi de classe (hors TAP) (soit de 13 : 00 à 17 : 00 au lieu de 13 h 15 à 16 h 45).

Le conseil accepte à l'unanimité l'augmentation des heures de Madame ALLAIRAT Francine, donne tous pouvoirs au maire pour mener à bien ce dossier et demande la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

8. ABSENCE DE MADAME ALLAIRAT FRANCINE (REMPLACEMENT PROVISOIRE)

Mme ALLAIRAT Francine informe le conseil qu'elle sera absente pour raisons médicales le lundi 4 avril 2016 après-midi et la semaine du 25 au 29 avril 2016.

La nécessité du service impose d'assurer son remplacement et Monsieur le maire propose donc de prendre en remplacement Mme Christiane MERCIER et Jessica GIROD, agents contractuels de la commune. Le conseil accepte à l'unanimité et donne tous pouvoirs au maire pour mener à bien ce dossier.

9. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le maire indique au conseil que compte tenu des éléments présentés au point 6, il convient de mettre à jour le tableau des emplois à compter du 30 mai 2016. Le conseil accepte à l'unanimité.

10. AVENANT CONVENTION PORTAGE DE REPAS CCAS DE LA BATHIE

Le maire rappelle au conseil municipal la convention de partenariat pour le portage des repas à domicile entre la commune et la Bailly CCAS de la Bâthie. Il donne lecture de l'avenant n°3 modifiant les articles 3 et 4 de la convention initiale, relatifs au tarif et au mode de fourniture des repas. Entendu cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°3 à la convention et donne au maire les pouvoirs afin de signer cet avenant.

11. TRAVAUX

Marché aire de jeux – annulation de la délibération 21/01/2016/008

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la délibération 21/01/2016/008 doit être annulée car une erreur a été commise par la société Divers-Cité sur le prix au ml des barrières. En effet, le prix indiqué dans l'acte d'engagement et le DQE est de 33 € le ml au lieu de 107 € comme indiqué dans le BPU.

Il précise, en outre, qu'après rencontre avec Madame ROSSI du Cabinet VIAL et information de la société Divers-Cité en date du 01 mars 2016, deux possibilités s'offrent au conseil :

- Soit la commune décide de relancer une consultation pour le lot 2.
- Soit la commune accepte la proposition de la société Divers-Cité qui ne peut pas maintenir le prix porté dans le DQE mais qui concède une remise exceptionnelle à hauteur de la moitié de la différence entre le prix porté à l'acte d'engagement et celui corrigé, soit une remise de 2 619.60 € TTC, ce qui porterait le montant total du marché à 29 143.20 € TTC au lieu de 26 523.60 € TTC initialement accepté, la société Divers-Cité restant cependant la mieux-disante (Albertville Espaces Verts étant à 36628,50 € TTC et Proludic : 30859,46 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'accepter la remise exceptionnelle accordée par la société Divers-Cité portant ainsi le montant du marché à **29 143.20 € TTC**.
- Que les documents devront être corrigés
- D'autoriser le maire à signer les nouveaux documents

Par ailleurs, le conseil demande à ce qu'un courrier soit adressé au cabinet VIAL pour leur signifier que l'erreur est aussi en partie de leur fait puisqu'il aurait dû la détecter lors de la vérification du marché. A ce titre, il devrait prendre en charge la différence de prix, en gage de leur bonne volonté.

Subvention AEP le Combet (pour information)

Monsieur le maire informe le conseil que l'agence de l'eau nous accorde, pour l'AEP du Combet, une subvention de 17 783,00 €. L'opération doit être impérativement achevée et les documents de solde transmis au plus tard le 16/02/2020. Passés ces délais, la subvention sera annulée de plein droit.

Pré Rochaix – éboulement du rocher

Monsieur le maire informe le conseil de l'éboulement d'un rocher à Pré Rochaix et lui indique ce qui a d'ores et déjà été entrepris :

- Mise en place d'un arrêté de fermeture de la V.C N°1 à partir du lieu-dit « Le Pré ».
- Courriers adressés aux propriétaires éventuellement concernés
- Déclaration auprès de notre assurance.
- Des devis estimatifs pour l'évacuation du rocher et la remise en état ont été réalisés (Sofermat : 5895,60€ TTC - Etral : 7044,00 € TTC - SERTPR : 6450,00 € TTC- FTC Concept : 6245,00 € HT)
- Courrier au RTM afin que des agents viennent voir si d'autres risques persistent. Ils sont venus le vendredi 4 mars 2016 sur place. En raison des chutes de neige, ils n'ont pas pu tout analyser et reviendront après la fonte de neige. Ils nous ont adressé d'ores et déjà leurs premières recommandations, à savoir : garder la route fermée jusqu'à nouvel ordre et en tout état de cause jusqu'à leur prochaine visite ; garder et de positionner les bois cassés en travers de la pente pour donner une certaine rugosité au versant et donc ralentir les éventuelles chutes de pierres.

Prolongation du contrat avec la société VEOLIA

Monsieur le maire informe le conseil que le contrat avec la société VEOLIA est arrivé à échéance le 15 février 2016. Il donne lecture du nouveau projet établi pour une durée d'un an.

Le conseil accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention d'assistance pour une durée d'un an à compter de sa notification à l'intéressé et donne pouvoirs au maire afin de signer cette convention.

Contrat pour le contrôle électrique de l'école et de la salle polyvalente et contrôle du matériel technique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société Alpes Contrôles a annulé, par erreur, le contrat qui la liait à la commune pour le contrôle électrique des bâtiments de l'école maternelle et de la salle polyvalente.

La société Alpes Contrôles a donc adressé un nouveau contrat établi pour une durée d'un an, incluant sur demande de Monsieur le Maire, une offre pour le contrôle obligatoire des équipements techniques (palan, élingue, manilles).

Monsieur le Maire donne lecture des montants des prestations :

- 260 € HT pour la vérification des installations électriques de l'école
- 270 € HT pour celles de la salle polyvalente.
- 85 € HT pour le contrôle uniquement du matériel technique à savoir 1 palan, 1 élingue et 5 manilles, le reste du matériel électrique étant contrôlé par le prestataire ayant le contrôle électrique des garages communaux. Monsieur le maire informe le conseil que concernant cette dernière prestation, la société est la moins disante (APAVE ET BUREAU VERITAS proposent une prestation plus générale à 670 €).

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les termes du contrat ci-dessus énoncés
- Donne pouvoirs au maire afin de signer ce document

12. FORET

Madame AVRILLIER Véronique présente au conseil municipal le programme ONF de travaux 2016. Il en résulte que le conseil a décidé, à l'unanimité, de retenir les travaux suivants :

Fonctionnement : Pose des renvois d'eau : 2536,00€

Investissement : Dépressage après coupe parcelle 23 : 3 500,00 €

Par ailleurs, le Conseil Municipal souhaiterait qu'un devis soit demandé à l'ONF pour le bornage de la parcelle communale jouxtant les parcelles sur lesquelles doit intervenir Monsieur EXCOFFIER.

Enfin, le conseil municipal demande que le maire prenne un arrêté de circulation sur les routes communales de Saint Paul Sur Isère interdisant la circulation aux véhicules de 19 tonnes sauf autorisation expresse de la mairie.

13. URBANISME

Déclarations préalables :

- Mme BOZON SAUGE Jeannine - les Champs. Construction d'un abri bois pour le stockage des bûches (demande de pièces complémentaires)
- M. VARET Michaël - En Bayet. Extension d'une maison individuelle. (En cours).
- M. MANTELLET Jean Pierre - Le Fracheray. Habillage des façades en bois avec isolation + pignon du toit.
- Mme GUERY Coryne - En Bayet. Modification et création d'ouvertures en façade.
- Commune de St Paul Sur Isère – Beauséjour. Remplacement sur l'abri bus de toiture ardoise par bac acier

Terrains Monsieur GUILLOT Roger

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du 21 janvier 2016, il avait été évoqué l'achat éventuel de la parcelle C1331 sise au lieu-dit Les Champs appartenant à Monsieur GUILLOT Roger et traversant le chemin communal menant au Monard.

Monsieur le maire informe le conseil qu'une rencontre a eu lieu sur site avec le fils de M. GUILLOT, ainsi que Monsieur PLAN Bernard propriétaire des parcelles voisines. Il en ressort que les parcelles suivantes intéressent la commune. Ces parcelles sont les suivantes : C1328-C1330-C1331-C1352-C1354-C1608, elles sont mitoyennes avec le chemin communal menant de St Paul sur Isère au Cudray. De plus la parcelle C1355 devenue voie communale du fait qu'elle a servi à édifier la digue de protection du ruisseau doit aussi être régularisée sur le plan cadastral.

Monsieur GUILLOT Bruno se propose de vendre à la commune les parcelles ci-dessus citées d'une surface totale de 397 m² pour un montant de 500,00 €.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'achat des parcelles indiquées aux prix de 500 €, donne pouvoir au maire ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire et décide d'accorder un droit de passage aux propriétaires des parcelles jouxtant les propriétés qui seront acquises par la commune.

Vente PERQUIN / Commune

Monsieur le maire informe le conseil qu'il signera les dossiers concernant cette affaire le mardi 15 mars au cabinet LAVOREL.

Vente MATHERET Raymond / Commune

Monsieur le maire signera les dossiers concernant cette affaire le mardi 15 mars au cabinet LAVOREL mais le cabinet demande à ce que le conseil délibère sur le droit de passage à accorder aux propriétaires de la parcelle B1113. Le conseil accepte à l'unanimité d'accorder un droit de passage de 3.5 m sur la parcelle B1112 et donne pouvoir au maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

PLU de Cevins

Monsieur le maire donne lecture du courrier daté du 25 février 2016 émanant de la commune de Cevins. Celle-ci souhaite savoir si la commune de St Paul sur Isère désire être consultée sur le projet de révision du PLU lorsqu'il sera arrêté afin d'émettre un avis sur ledit projet.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'être destinataire du projet de révision du PLU de la commune de Cevins afin de pouvoir émettre un avis sur ledit projet et donne tous pouvoirs au maire ou à son représentant pour réceptionner, analyser et demander tous renseignements complémentaires concernant cette révision de PLU.

14. QUESTIONS DIVERSES

Informatisation de la bibliothèque municipale.

Suite à la demande concernant l'informatisation de la bibliothèque communale, le conseil municipal a décidé d'allouer une somme de 3000,00€ pour mener à bien cette affaire.

Problème d'éclairage en Bayet

SERTPR propose :

- De faire une tentative de réactivation de la batterie pour un coût de 300,00€ HT mais sans garantie de résultat.
- De changer la batterie pour un coût de 1050,00 € HT

Les coûts proposés étant exorbitants, M. Sébastien BLANC propose de déposer la batterie et de la faire contrôler chez BATTERIE 73. Selon l'état de la batterie, cette entreprise fera une proposition de prix pour ce type de matériel.

Problème d'éclairage au Parc d'en Bas

- Après une énième visite sur le terrain avec ERDF, l'éclairage du Parc n'est pas connecté. Le raccordement doit être réalisé au coffret sur le poteau au Château.
- ERDF ne fait pas les raccordements de l'éclairage public.
- JB ELEC peut faire ce raccordement mais il doit demander la coupure de l'ouvrage. ERDF propose de caler une date avec l'électricien afin de ne pas causer trop de problème de coupure d'alimentation.
- ERDF coupera lors de cette intervention l'arbre qui se trouve au pied du support au Château.
- Les travaux de réparation au Château et à Pré Magnin sont prévus selon ERDF entre mai et juin 2016

Câble téléphone sur la route du Replein

Monsieur le maire a fait une visite complète de la ligne téléphonique avec M. PONS de France Télécom et son Conducteur de Travaux afin de raccrocher le câble téléphonique à partir des Bottières au Combet et du Combet à la maison de James PEROLD.

Titulaires des Commissions rappel des devoirs

Monsieur le maire rappelle que lorsqu'un titulaire d'une commission ne peut se rendre à la réunion de cette commission, il doit prévenir le Président de cette commission et demander à l'un des suppléants de le remplacer.

Logiciel e-enfance : ouverture du portail famille

Cela permettrait de répondre au problème soulevé lors du dernier conseil d'école quant à la prolifération des documents d'inscription et la diffusion de l'information en cas d'absence de l'enfant. L'idée serait de diffuser aux parents par courrier ou via les cahiers de liaison, **un code d'accès et un identifiant** avec **une note d'utilisation** du portail et **une fiche unique de préinscription** aux services (*dans l'idéal courant avril / mai*). A la suite de quoi chaque mairie ouvrira son ou ses services aux enfants adhérents....

Il faudrait peut-être prévoir une réunion publique du RPI pour informer les familles (voir avec les élus voisins).

Le portail permettra aux parents **de mettre à jour** directement, **les informations relatives à la famille et à l'enfant** (adresse, mail, téléphone, ...) et **d'inscrire leurs enfants aux différents services à compter de juillet / aout (date à définir)**.

Ce portail permettra aussi de **signaler les absences dans les limites des possibilités offertes par le règlement intérieur**. Le logiciel peut, en effet, fixer des dates limites d'inscription ou d'annulation au-delà desquelles les parents ne pourront plus rien faire sauf de contacter les personnes ayant dans les communes accès à ce portail. Le conseil est favorable à la mise en place du portail famille.

Autres informations

- Une personne est passée en mairie pour nous aviser qu'un abri à matériel avait été installé. La personne nous a demandé si un PC ou une DP avait été déposé. Mme AVRILLIER Véronique s'est rendue sur place pour contrôler. Suite à ce contrôle M. Le maire a écrit à la personne concernée afin que celle-ci se mette en conformité vis-à-vis de la législation en vigueur.
- Un courrier a été adressé à M. Denis CHENAL concernant le bail de location du Vernays des Combes.
- Proposition de M. Sébastien BLANC : Certains travaux proposés par l'ONF peuvent être réalisés lors d'une corvée par les chasseurs : Exemple : Elagage de la piste de la Gittaz vers la parcelle 20 et l'entretien du chemin du garde. Le conseil est d'accord. La date proposée pour la corvée est fixée au samedi 14 mai 2016 (à confirmer).

Tour de table du Conseil Municipal

Véronique AVRILLIER : Problème avec la dernière location de la salle polyvalente, de nombreux déchets ont été parsemés un peu partout et beaucoup de bruit.

Sylviane LEGER : qui demande des précisions sur le choix de l'entreprise pour la coupe des arbres au Combet et aux Grangets. Monsieur le maire l'informe que ce n'était pas une délibération qui avait été prise durant le CM mais une information du maire. Le choix de l'entreprise a été fait avant le conseil par Monsieur le maire en vertu du pouvoir de délégation que le conseil lui a conféré.

Clovis AVRIT : pense que le site internet ne sera pas complet au 1^{er} avril. Il demande aux membres qu'ils lui adressent une photo. A la commission Forêt, Urbanisme, ... des articles. Monsieur le maire veut que le site soit mis en ligne le 1^{er} avril 2016. Un bandeau déroulant notifiera que le site sera mis à jour au fur et à mesure.

Prochain Conseil Municipal le **28 avril 2016 à 19 :30**

Fin de la séance à : 23 h 00.

Secrétaire de séance

M FILLION-NICOLLET Julien

Procès-verbal rédigé par Monsieur FILLION-NICOLLET Julien et validé par Monsieur MICHAULT Patrick, maire.
Affiché le 16 mars 2016